Ecole et Collège Privés DON BOSCO

19 rue de la Plaine – 38610 GIERES
☎ 04.76.89.42.59
https://www.don-bosco-gieres.com
Mail comptabilité : comptabilite.dbg@orange.fr

TARIF 2020-2021

FACTURE ANNUELLE

(modalités de paiement en page 3)

- **Trois périodes :**
  - **1er trimestre (période 01/09/2020 au 18/12/2020)**
  - **2ème trimestre (période 04/01/2021 au 31/03/2021)**
  - **3ème trimestre (période du 26/04/2021 au 06/07/2021)**

PAR ENFANT

Contribution des familles annuelles maternelle/primaire	957,20 €	ou	106,35 €/mois sur 9 mois
Contribution des familles annuelles collège	1.091,60 €	ou	121.30 €/mois sur 9 mois

Remise déduite uniquement sur la scolarité *:*
Pour 2 enfants : 15 % - pour 3 enfants : 20 % - Pour 4 enfants : 30 % - Pour 5 enfants et + : 40 %

RESTAURATION : pour une inscription **en jour fixe et régulier** : **7,48 €**

Les voyages- sorties scolaires, stages, absences médicales…..
seront décomptés et régularisés en fin d'année scolaire (courant juillet)

NOTA : Changement de régime UNIQUEMENT PAR TRIMESTRE
1 047,20 €/an pour 4 repas par semaine

➢ *Le jour de la rentrée : une carte nominative à code barre sera remise à tous les enfants (EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES) Ils devront obligatoirement l'avoir sur eux. Celle-ci servira pour le passage au self et de carte de sortie (pour les EXTERNES).*

Pour les maternelles et primaires, ces cartes resteront à l'accueil et seront remises aux enfants lors de leur passage au self.

La 1ère carte sera gratuite et valable durant 4 ans, en cas de PERTE, de DEGRADATION, celle-ci devra être remplacée à l'accueil :
COUT : 10 €

NOTA *: Les enfants n'ayant pas en possession de leur carte au moment du passage au self,* ***devront déjeuner en dernier****, soit vers 13h10.*

PAR MESURE D'HYGIENE SANITAIRE (service vétérinaire), l'établissement n'accepte pas les enfants apportant leur repas, et ce, afin d'éviter les contaminations alimentaires.

RESTAURATION >>> REPAS OCCASIONNEL : 7, 75 €/unité

Pour les repas occasionnels, les cartes devront être rechargées, soit en espèces ou par chèque au service comptabilité, ou par CB sur notre site ECOLE DIRECTE dans la rubrique 'porte-monnaie restauration'

PAR ENFANT : COTISATIONS OBLIGATOIRES

Cotisations diocésaines : Ugsel, Tutelle, Caec, Ass Sportive, DDEC : Primaire	**78.50 €**
Cotisations diocésaines : Ugsel, Tutelle, Caec, Ass Sportive, DDEC : Collège	**111.50 €**

PAR ENFANT : ASSURANCE SCOLAIRE COTISATION FACULTATIVE

SI « NON - ADHESION » : FOURNIR UNE ATTESTATION OBLIGATOIREMENT

avec les garanties suivantes : *responsabilité civile, individuel accident et rapatriement.*

pour le 24 août 2020

Assurance « FEC » : Assurance des Frères des Ecoles Chrétiennes

L'établissement propose une assurance de groupe « Formule Harmonie » : **7,60 €**

« le détail des garanties sont spécifiées sur le dépliant à télécharger sur notre site : **www.don-bosco-gieres.com**

Les familles qui désirent adhérer doivent :

- *télécharger le dépliant sur notre site, compléter le bulletin d'adhésion (un par enfant) et nous le déposer ou l'adresser au service gestion-comptabilité* ***pour le 24 Août 2020 « NE PAS FAIRE DE REGLEMENT » l'assurance sera facturée.***

NOTA : *Les familles n'ayant pas fourni l'attestation en temps prévu, votre ou vos enfants seront automatiquement assurés par l'établissement et seront facturées.*

PAR ENFANT : ETUDE – GARDERIE JOUR FIXE Inscription pour 4 jours/semaine en jours fixes

Etude ou garderie **ECOLE : 420.00 €**

Etude **COLLEGE : 280,00 €**

NOTA : Changement de régime UNIQUEMENT PAR TRIMESTRE

ETUDE – GARDERIE OCCASIONNELLE : 4 €/l'unité : porte-monnaie à charger et à régler sur notre site : Ecole directe par CB *(modalités en page 4)*

Pour les enfants inscrits régulièrement à la cantine et/ou à l'étude-garderie: ***toute absence devra être signalée le matin et justifiée*** *:*

>> à l'accueil pour les primaires et maternelles : accueil@don-bosco-gieres.com ou 04.76.89.42.59

>> à la VIE SCOLAIRE. pour le collège : vs@don-bosco-gieres.com ou 04.76.89.42.59

NOTA *: tout enfant restant après 16 H 45 sera* ***OBLIGATOIREMENT*** *inscrit à la garderie ou en étude,*

Au-delà de 18 H, tout retard des familles pour récupérer les enfants, l'étude sera facturée :

10 H/HEURE - Toute heure commencée est due.

PAR FAMILLE – COTISATION OBLIGATOIRE

Participation aux investissements **177,10 €**

Cette cotisation permet à l'établissement de financer des investissements importants (extension, création, rénovation des bâtiments, acquisitions et renouvellement de matériel et d'équipements….)

PAR FAMILLE : COTISATIONS FACULTATIVES

Pour les familles ne désirant pas adhérer à l'une ou à l'autre**, ou les deux cotisations, nous vous remercions de **nous informer impérativement par courrier ou par mail « comptabilite@don-bosco-gieres.com » et ce, pour le 24 Août 2020

APEL (Ass. Parents d'Elèves Don Bosco) **3 €**

Et/ou

APEL (Ass. Parents d'Elèves Département) **14,70 €**

*Cette cotisation donne droit au service du journal « **Famille et Education** » et finance les divers services APEL : département, académique et nationale : livret d'accueil, BDI orientation, subventions, organisation des différentes manifestations, conférences, formation, etc*

NOTA : Cette cotisation est facturée à l'aîné(e) de la famille, si vous avez un enfant dans un autre établissement privé catholique, nous fournir un certificat de scolarité.

A RETENIR

CLASSES DE 4ème : Projets de voyages culturels à l'étranger

CLASSES DE 6ème : Projets de voyages et activités de la dominante

CAMBRIDGE : 7,00 €/mois sur 9 mois les deux années de 4ème et 3ème

POUR TOUS LES NIVEAUX DU COLLEGE :

Les cahiers d'activité seront commandés par l'établissement ainsi que le fichier de SVT pour tous les niveaux et distribués aux élèves à la rentrée, ainsi que le fichier de mathématiques pour tous les 6ème et qui vous seront facturés en début d'année.

FACTURE ANNUELLE

Pour le paiement : vous avez la possibilité de régler :

En 1 seule fois : à échéance indiquée en bas de la facture

En 9 fois : du 5/10/20 au 05/06/2021

En 3 fois : pour le 05/12/2020 – 05/03/2021 – 05/06/2021

✓ Par chèque : libellé à l'ordre de « Ass. Don Bosco »

✓ Par virement : Ass.Don Bosco Banque Postale IBAN : FR34 2004 1010 1700 1929 8 J02 819
BIC : PSSTFRPPGRE

✓ Par prélèvement mensuel (de OCT à JUIN) : si vous avez déjà opté pour les prélèvements, ceux-ci sont reconduits tacitement toutes les années scolaires, sauf modification de votre part ou de changement de coordonnées bancaires, merci de nous en informer dès que possible pour le 24 août 2020, auquel cas nous adresser un relevé d'identité bancaire.

✓ En espèces : directement au service gestion-comptabilité un RECU vous sera délivré automatiquement.

✓ Par CB : via notre site Ecole Directe avec vos identifiants et mot de passe (modalités en PAGE 4)

NOTA : Toutes nos factures pour l'année scolaire sont à solder impérativement pour le 5 juin
LA REINSCRIPTION DE VOTRE ENFANT POUR L'ANNEE SUIVANTE NE SERA OFFICIELLE QU'APRES REGULARISATION EN TOTALITE DE L'ANNEE EN-COURS

ECOLE DIRECTE

MODALITES POUR VOS PAIEMENTS

POUR LES REGIMES OCCASIONNELS
CANTINE ET/OU ETUDE-GARDERIE

POUR RESERVER les repas et les études-garderies **occasionnels** sur Ecole directe **:**

1) Cliquez sur la photo de votre enfant concerné
2) Colonne de gauche : Réservations
3) Onglet en haut « Réservations » cochez les jours à réserver ou décochez en cas d'erreur
4) Pour revenir à la 1ère page cliquez sur « ESPACE FAMILLE »

PAIEMENT DES REPAS ET/OU ETUDE-GARDERIE OCCASIONNELS

>> onglet « € » : Situation financière – Vos porte-monnaie - Cliquez sur « Restauration de l'enfant concerné » et remplir le porte-monnaie (vous pouvez changer le montant qui s'affiche)

ou également en cliquant sur :

>> onglet « carte bleue » – paiement en ligne : choisir restauration ou étude-garderie (de l'enfant concerné) - ajouter au panier – indiquer le montant que vous désirez régler

NOTA : vous pouvez vérifier toutes les dates quand votre enfant a déjeuné en cliquant sur :

>> onglet « € » : Situation financière – Vos porte-monnaie - Cliquez sur « Restauration de l'enfant concerné » dans la colonne « LIBELLE » vous cliquez sur « détail couleur bleue »

PAIEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE
(pour les familles n'ayant pas opté pour les prélèvements automatiques)

Toutes les prestations sont facturées sauf les voyages et/ou sorties scolaires

1) **SUR ECOLE DIRECTE par CB : onglet « € » Situation financière –** Votre compte – Effectuer un versement – Indiquez le montant que vous désirez régler.